

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12/04/2017**

L'an deux mille dix-sept, le 12 avril à 21 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BARTHEZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2017

Étaient présents : MM. BARTHEZ Gérard – ARNAUD Suzanne – BANCO Sabine – BERTRAND Isabelle – CASSAGNOL Jérôme – CASTEL Jean-Claude – GAYRAUD Simone – MENDOZA Yves – LOPEZ Suzanne – PERRAMOND Katia – SALA Gilles – VALERO Alain – ZENSZ Marie

Absents : MM. RUBIO Claude – VICENTE Angélique (procurations respectivement à BERTRAND Isabelle et BARTHEZ Gérard).

Secrétaire de séance : M. MENDOZA Yves est désigné à l'unanimité.

Après examen du compte rendu de la séance précédente, approuvé à l'unanimité, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la séance :

1) VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES

Pour l'année 2017, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, sur proposition du Maire de ne pas augmenter les taux des trois taxes. Ceux-ci restent donc identiques à ceux de l'an dernier soit :

24,60 % pour la taxe d'habitation (TH)

34,36 % pour le foncier bâti (TFB)

82,92 % pour le foncier non bâti (TFNB)

Le produit attendu en 2017 s'élève à 525 580 € (TH : 250 674 € ; TFB : 232 617 € ; TFNB : 42 289 €)

A titre de comparaison, les taux moyens communaux au niveau départemental sont les suivants :

TH : 27,79 % ; TFB : 34,07 % ; TFNB : 109,13 %

2) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – BUDGET COMMUNAL 2017

Le conseil municipal a ensuite procédé, à la majorité, à l'octroi subventions aux diverses associations.

Les associations de la commune sont subventionnées comme suit :

Amicale Ferralaise de Pêche :	534 €	
ACCA :	565 €	
Coopérative scolaire :	503 €	
Pétanque Club Ferralais :	330 €	
AICA Entente Boutenac-Ferrals :	200 €	
Anciens combattants (ACVG) :	290 €	
Orion Danse :	500 €	
Vigne de la Fraternité :	590 €	
Team Garbolino :	590 €	
Association de Gymnastique :	390 €	
AFCASEL :	700 €	
De Fil en Aiguille :	100 €	
Piramida de las Corbieras :	200 €	
USF XIII :	5250 €	(dont subvention exceptionnelle 2 000 €)
Team Agility cathare	300 €	
3 F Animations	1 000 €	
Animations Faire à l'Aise (Carnaval)	1 800 €	

Les subventions attribuées aux organismes extérieurs sont les suivantes :

Chambre des Métiers (C.F.A.)	304 €
BTP Formation 11	100 €
Prévention Routière	100 €
Ciném'Aude 2000	1 538 €
Syndicat AOC Corbières (Camins de Boutenac)	150 €
FEDON 11	100 €
Centre Dép. des Jeunes Agriculteurs	80 €
Croix Rouge section Lézignan	60 €
Ligue Droits de l'Homme Narbonne	100 €
A.F.D.A.I.M.	100 €
A.F.M. (Téléthon)	100 €
AFSEP (sclérose en plaque)	45 €
Restaurant du Cœur - antenne Lézignan**	300 €
Banque Alimentaire de l'Aude	100 €
Planning familial 11 - Lézignan	100 €
Ass. Narbonnaise Actions Adaptaion	45 €
ADOC 11 (cancer)	45 €

3) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - COMMUNE

Le conseil municipal a adopté le compte administratif 2016 de la commune à l'unanimité (14 voix pour, le maire ne participant pas au vote).

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : +233 446,91 €

Résultat de clôture de la section d'investissement : - 95 682,65 €

Soit un résultat global de : + 137 764,26 €

Affectation du résultat de fonctionnement : 95 682,65 € au compte 1068 de la section d'investissement

Le conseil municipal a ensuite approuvé le compte de gestion du receveur municipal, conforme aux écritures du compte administratif.

4) BUDGET PRIMITIF 2017 - COMMUNE

Le conseil a adopté à l'unanimité le budget primitif de la commune pour l'exercice 2017, lequel est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 1 297 300 € pour la section de fonctionnement et de 233 140 € pour la section d'investissement. Ont notamment été inscrits dans les nouvelles dépenses d'investissement :

- Les travaux d'aménagement de sécurité de voirie (avenue des Vignerons et avenue de Carcassonne)
- Réfection de la toiture de la remise de l'avenue de la Mer
- Rénovation du bureau d'accueil
- Remplacement table et chaises salle Jean Moulin
- Remplacement poteaux incendie avenue de Carcassonne et cité Jean Jaurès
- Réalisation d'une borne de recharge pour véhicule électrique (programme départemental réalisé par le SYADEN)
- Renforcement du poste électrique Jean Jaurès (quartier Ille) réalisé par le SYADEN
- 1^{ère} tranche de travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics

La dette de la commune s'élève à 802 € par habitant au 1^{er} janvier 2017 (721 € par habitant au 31/12/2017). Celle-ci se rapprochera donc cette année des moyennes des communes de même strate au niveau départemental (691 €) et régional (718 €). Pour mémoire la dette de la commune s'élevait à 1071 € par habitant au 01/01/2014.

5) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 du service eau et assainissement (14 voix pour, le maire ne participant pas au vote).

Résultat de clôture de la section d'exploitation : + 45 516,17 €

Résultat de clôture de la section d'investissement : + 70 545,53 €

Le Conseil d'Administration a ensuite approuvé à l'unanimité le compte de gestion du service eau et assainissement présenté par le receveur municipal, conforme aux écritures du compte administratif.

6) BUDGET PRIMITIF 2017 - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal a ensuite adopté à l'unanimité le budget 2017 du service. Celui est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 164 000 € pour la section d'exploitation et à 215 545,53 € pour la section d'investissement. Dans ces dernières sont notamment prévus, en fonction des subventions qui seront obtenues, les travaux d'extension du réseau d'assainissement de la rue des Amandiers et le renouvellement du réseau d'eau potable de la Place du Château.

7) AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

• CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE REALISATION DE LA MISSION D'ACTIVATION DE LA PATROUILLE DE GUET ARME TERRESTRE POUR LA PREVENTION DES INCENDIES DE FORET

L'assemblée a approuvé à l'unanimité la convention de financement et réalisation de la mission d'activation de la patrouille de guet armé terrestre (prévention des incendies de forêt) établie par M. GALINIER Michel. Le coût prévisionnel de la mission s'élève à 3 356,74 €. La mission correspond à l'activation de la patrouille par 2 personnes pour une durée de 83,5 jours en 2017 sur les communes de la Pinède : BOUTENAC, THEZAN DES CORBIERES, MONTSERET, SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE, FERRALS LES CORBIERES, LUC SUR ORBIEU, FABREZAN, ORNAISONS.

• PERSONNEL :

- Il a été décidé de modifier l'organisation des manifestations culturelles afin de moins mobiliser les agents du service technique et de générer ainsi moins d'heures de récupération. A cette fin les élus seront davantage impliqués dans la préparation des manifestations et le rangement de matériel en fin de soirée.
- A la suite du départ de M. AMOROSO, en contrat « emploi d'avenir » mis à disposition de la commune par la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois, la commune a recruté un nouvel agent, également dans le cadre d'un contrat d'avenir, pour une durée de 3 ans. L'aide de l'Etat est de 75 %.

• PRETS DE MATERIEL (TABLES-CHAISES) :

Compte tenu des problèmes constatés (dégradations, nettoyage) à l'occasion du prêt de tables et chaises aux particuliers et associations, une nouvelle organisation sera prochainement mise en place pour s'assurer du retour en bon état du matériel. Des jours et horaires de réception et de retour seront définis. En plus de la caution demandée en cas de dégradation, une caution sera également exigée et retenue en cas de retour de matériel non nettoyé.

• **DIVERS :**

- Les travaux de réfection de la toiture de la remise de l'avenue de la Mer et de dallage de la remise de la rue Droite seront lancés fin avril-début mai.
- Projet de médiathèque : une commission municipale sera créée en vue de réfléchir au projet d'aménagement d'une future médiathèque.
- Les travaux de rénovation de l'accueil de la mairie ont débuté. La nouvelle banque doit être installée le 18 avril. Celle-ci répondra aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées.
- La Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois prévoit le recrutement de 3 médecins généralistes salariés afin d'intervenir en secteur rural afin de faire face à la désertification médicale. Une fois ces embauches réalisées, la commune mettra à disposition le cabinet médical aménagé dans l'immeuble du presbytère, avenue de la Mer.
- Le prêt d'un local pour les jeunes du village est à l'étude afin de leur permettre disposer d'un lieu dans les meilleurs délais.
- Une réunion de préparation de la Fête de la Musique aura lieu avec les associations locales le mercredi 17/05/2017 à 18H30, salle Brassens.
- Les indemnités des élus (maire et adjoints) sont fixées par référence au traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique. Celui-ci ayant été porté de l'indice 1015 à l'indice 1022, les indemnités des élus sont donc revalorisées à compter du 1^{er} janvier 2017. Toutefois, sur proposition de M. le Maire, il a été décidé de ne pas procéder à cette revalorisation.
- Transport à la demande : les personnes intéressées qui n'ont pu assister à la réunion de présentation de ce nouveau service créé par la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois sont invitées à venir se renseigner en mairie.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance a été levée à 23H35